

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE FRUNCE

SEANCE DU VENDREDI 09 JUIN 2017

Membres en exercice : 10

Membres présents : 09

L'an deux mil dix-sept, le vendredi 09 juin à vingt heures trente, sur convocation du 19 mai, le conseil municipal de Fruncé s'est réuni sous la présidence de Monsieur Olivier DANIEL, maire.

Etaient présents : Messieurs Frédéric SERRE, René CHIVRACQ, Laurent RIVET, Romain LEJARDS, Roger LEUCART et Mesdames, Dominique THIERY Laurence CHARRON.

Absente excusée : Mme Laetitia CHAUVEAU

Absent Bastien HUARD

Secrétaire de séance : Monsieur Frédéric SERRE

Le procès- verbal de la précédente séance est lu et approuvé

Aménagement foncier

Monsieur le maire fait l'historique de la mise en place de l'aménagement foncier. Il informe que l'aménagement foncier est arrivé à la phase des travaux connexes (travaux de busages, création de chemins de contournement etc.). Pour permettre le suivi de ces travaux ainsi que leurs financements il est nécessaire de créer une association foncière. Cette association aura comme finalité de réaliser le budget et le suivi des travaux. Le maire est, de droit, membre. La commune doit nommer 5 propriétaires ayant au moins une parcelle inclus dans le périmètre de l'aménagement foncier. Monsieur le maire propose de garder les propriétaires nommés pour la commission d'aménagement, à savoir :

Messieurs Jean-Claude CHAMBRUN, Jérôme RIVET, Romain LEJARDS, Michel RIVET et Rémy BELLOIS.

Après avoir entendu cette exposé, et après en avoir délibéré, les conseillers ont à l'unanimité, validé la liste des propriétaires telle que mentionné ci-dessus.

Informations et Questions diverses

SIVOP Monsieur le maire revient sur la discussion concernant un repas de hamburger à la cantine. Après renseignement pris au SIVOP, il s'avère que le grammage des steaks n'a pas été respecté lors de la préparation du repas. Cette erreur a eu pour incidence que les maternelles ont un sandwich plus important que prévue et qu'effectivement des enfants n'ont pas pu en avoir. Toutefois ils ont mangés a la place des croques- monsieurs. Madame Charron profite de cette explication pour présenter les nouvelles préconisations du comité de pilotage du SIRTOM en termes de gaspillage alimentaire et de recyclage.

En espèce le syndicat souhaite qu'une clause de recyclage soit incluses dans les nouveaux contrats de prestations et la mise en place de table de tri dans les restaurants scolaires. Cette pratique du tri dans les cantines permet de faire du compost et de mieux sensibiliser les enfants au recyclage.

Eoliennes Madame Charron informe que la commune de DAMMARIE n'a pas perçu l'intégralité des sommes présentés comme recettes fiscales par le prestataire. Monsieur le Maire ne peut pas faire de

comparaison car les dispositions de Chartres Métropole en termes de transfert de charges ne sont peut-être pas identique avec la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche. De plus il revient sur les baisses de dotation qui est réelle. La commune doit trouver des financements pour permettre son entretien et ces investissements.

Le Puits : Monsieur RIVET souligne qu'il n'y a pas de passage clouté a la descente du bus scolaire au hameau le Puits. Dans l'idéal il en faudrait 2 : Un sur le RD 30, devant chez M ROUSSEAU et l'autre au niveau de la salle communale, rue du Moulin, commune de Saint Denis des Puits. Monsieur le maire se renseigne auprès de la Subdivision et de la mairie de Saint Denis des Puits.

L'ordre du jour ayant été abordé et n'ayant plus de questions diverses, la séance est levée à 21h30.

Le Maire

Le secrétaire de séance

Les membres